

Convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller le 6 décembre 2011 pour le 15 décembre 2011 à 18 heures à l'effet de délibérer sur :

- Construction d'un atelier municipal - choix des entreprises
- Révision des loyers commerciaux
- Révision du zonage d'assainissement
- Personnel communal - créations de postes
- Vente de terre végétale
- Décisions modificatives aux budgets 2011
- Questions diverses.

L'AN DEUX MIL ONZE le quinze décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur CHATELIER Robert, maire.

Présents : Mesdames MISSLEN, LEGER, BLANCHET, CHAPOT, RENAUD-ZAT. Messieurs BERRANGER, MARTIN CHARTOIS, VOYER, DAUZET, MESTRE, RATAUD, BERTRAND, CHATELIER Robert, maire.

Absent et excusé : Monsieur BRAUD

Secrétaire de séance : Monsieur BERTRAND.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1 REVISION DES LOYERS COMMERCIAUX

Madame Châtelier-Demené de l'institut de beauté, installé dans le parc d'entreprises, sollicite du conseil la non application de la clause de révision du loyer prévue au contrat de bail commercial. L'augmentation en 2011 est de 14 euro par mois.

La révision ayant déjà été effectuée pour 2011, le conseil municipal décide de ne pas appliquer cette clause de réactualisation des loyers en 2012 pour l'ensemble des baux du parc d'entreprises.

2 REVISION N°1 DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SOUBISE

Lors de la séance du 18 mai 2011, l'assemblée avait souhaité intégrer dans la zone d'assainissement collectif les lieux-dits le Châtelet, le Renfermis et le Four de l'Orange.

Or le syndicat des eaux propose pour des raisons financières de maintenir le Renfermis et le Four de l'Orange en zone d'assainissement individuel.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire en zone d'assainissement collectif l'intégralité du lieu-dit le Châtelet.

3 PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS DE POSTES

Des contrats aidés venant à échéance en janvier et février 2012, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois publics pour assurer le service à l'école et au restaurant scolaire.

Le conseil municipal, considérant l'augmentation des effectifs des élèves décide de créer à compter du 1^{er} février 2012 :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 28/35^{ème}
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget principal.

4 VENTE DE TERRE AGRICOLE

La préparation du chantier de construction de l'atelier municipal a nécessité l'intervention d'une cribleuse qui a permis de trier sur place le calcaire nécessaire au terrassement de la plateforme et la terre végétale.

Cette intervention a coûté 18633,38 euro TTC mandatés à l'article 2313 de l'opération atelier municipal (n°163).

Le stock de terre est évalué à 6000m3 dont une partie pourrait être revendue.

Le conseil municipal fixe le prix de vente de cette terre à 10 euro par m3 avec un minimum de chargement équivalent à un camion de 19 tonnes et charge le comptable de recouvrer cette recette qui sera inscrite au budget principal au chapitre 70.

5 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Le comptable demande qu'il soit pris en compte les écritures relatives à l'inscription des produits fiscaux et notamment le reversement du FNGIR.

De plus il convient d'annuler un titre de recettes enregistré en 2010 sur un P503 alors qu'il avait été déjà enregistré en 2009 pour un montant de 2812€ en inscrivant les crédits nécessaires à l'article 673.

Enfin l'opération « Loisirs jeunes » s'est élevée, pour cette année, à 6911€ alors qu'il avait été prévu 6000 euro à l'article 6574 du budget principal.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 au budget principal de l'exercice 2011 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Ch 014	atténuation des produits	135 321
Ch 65	autres charges	- 56 174
Ch 67	charges exceptionnelles	2 812
	TOTAL	81 959

RECETTES

Ch 73	impôts et taxes	78 751
Ch74	dotations	3 208
	TOTAL	81 959

6 QUESTIONS DIVERSES

- enquête administrative pour le classement du site de l'estuaire de la Charente : les élus sont invités à prendre connaissance du dossier remis par la préfecture, la commune étant concernée également en qualité de propriétaire foncière notamment de la zone du Port à sec

- compte rendu de la commission solidarité du service enfance jeunesse de la CDC sud Charente : les conseillers peuvent prendre connaissance de ce rapport.

Monsieur LARROQUE, architecte, s'installe dans l'assemblée pour présenter son rapport d'analyse concernant la construction de l'atelier municipal.

7 CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL - CHOIX DES ENTREPRISES

Une consultation a été engagée le 23 novembre 2011 afin de recevoir des propositions d'entreprises pour la construction d'un atelier municipal dans la ZI du chemin vert.

A l'issue de la période de publication au BOAMP treize entreprises, qui avaient retiré le dossier par voie dématérialisée sur synapse-ouest, ont remis leur offres le 9 décembre 2011 à 12 heures.

Les lots serrurerie, revêtement de sol et plomberie sont déclarés infructueux, aucune entreprise n'ayant fait de proposition.

Il résulte des propositions enregistrées que le total s'élève à 421 664,58 € hors taxe soit un montant supérieur à celui prévu au budget.

Certains travaux pourraient être effectués en régie par le personnel communal.

Compte tenu de l'obligation de faire entreprendre le lot charpente afin de ne pas retarder le marché des panneaux photovoltaïques, monsieur le maire propose de retenir l'entreprise du lot n°2.

Le Conseil Municipal,

vu le rapport d'analyse de monsieur LARROQUE, architecte

- fixe le montant global des travaux à ne pas dépasser à 350 000 € hors taxe

- attribue le marché suivant :

Lot n° 2	charpente couverture étanchéité	BOUQUET	166 870,00 €H.T
----------	------------------------------------	---------	-----------------

- sollicite de la caisse des dépôts et consignation au titre de l'enveloppe sur fonds d'épargne, un prêt de 350 000 euro qui sera contracté pour une durée de 15 ans avec un taux fixe de 4,51%.

- dit que ces travaux seront mandatés sur le budget annexe « centrale photovoltaïque » au chapitre 23.

8 EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS - ARCHITECTE

Monsieur CHATELIER rappelle que l'assemblée avait adopté le projet d'extension de la halle de sports présenté par monsieur LARROQUE.

La demande de permis de construire a été déposée et son instruction est en cours.

Le montant de cette opération est estimé à 256 000€ H.T auquel il faudra rajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre et du coordinateur SPS ainsi que la remise en état du gymnase existant chiffrée à 27 000€H.T.

Le Conseil Municipal décide de confier à monsieur LARROQUE, Architecte, la mission de maîtrise d'œuvre.

Les honoraires sont fixés à 10% du coût des travaux et seront mandatés au budget principal au chapitre 23 de l'opération « extension de la halle de sports » (166).

Le Maire,
Robert CHATELIER

